

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT UNE DEMANDE  
DE PERMIS D'URBANISATION  
AVEC MODIFICATION DE LA VOIRIE COMMUNALE**

(Nos réf. LO/2014.1)

Le Collège communal de la Ville de Stavelot porte à la connaissance des intéressés qu'une enquête publique est ouverte concernant la demande suivante :

Demande de : Monsieur Guy CAPELLE, Rue Rittweger 12 à 1640 Rhode-Saint-Genèse  
et Madame Patricia CAPELLE, Rue Saint Brice 4bis à 55600 Avioth  
Objet : Permis d'Urbanisation  
Situation : chemin de Bossennes à Challes à Stavelot  
Cadastré: Division I, section C n°2118N.

Le projet présente les caractéristiques suivantes :

Art. 330-9° du CWATUP en raison de l'application de l'article 129 quater: permis d'urbanisation impliquant une modification de la voirie communale.

Décret du 06/02/2014 relatif à la voirie communale, art. 12.

L'enquête est ouverte du mardi 18 avril 2017 au lundi 22 mai 2017.

Le dossier est à la disposition du public, pour examen, chaque jour ouvrable, durant les heures de service de l'Hôtel de Ville, durant toute la période de l'enquête soit durant une période de 30 jours. Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30, le lundi et le mardi de 13h30 à 17h00, le samedi de 10h00 à 12h00. Des explications techniques peuvent être fournies du lundi au vendredi ou sur rendez-vous le samedi matin (tél. 080/282.433).

Les personnes désirant présenter des objections, peuvent introduire par écrit leurs griefs auprès du Collège communal durant toute la durée de l'enquête, jusqu'à la clôture de celle-ci.

Les objections verbales seront reçues à l'Hôtel de Ville par le Collège communal réuni en séance publique ou un Fonctionnaire délégué à cet effet, lors de la clôture de l'enquête, le lundi 22 mai 2017 à 11h.

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur général,

J. REMY-PAQUAY.

Le Bourgmestre,

Th. de BOURNONVILLE